

Ecrits scientifiques réflexifs

Cadre réglementaire :

Obligation de faire un écrit scientifique réflexif : la réalisation de l'écrit scientifique réflexif conditionne l'avis favorable de la direction de l'ESPE pour la titularisation ;

Ecrit : *Forme* : mêmes obligations formelles que pour le mémoire (voir page 1 du guide de rédaction du mémoire pour les exigences formelles). Le plan est fonction de la nature de l'écrit. La structure donnée pour les mémoires de master reste le document de référence, à adapter en fonction du contenu. La rédaction peut se faire à plusieurs.

Fond : dans tous les cas, le travail s'appuie sur une démarche scientifique rigoureuse, présente une analyse fondée sur des références validées (publications scientifiques), articulée autour d'une problématique explicitée.

Déclinaisons possible dans l'académie de Grenoble :

L'écrit scientifique réflexif peut prendre différentes formes en fonction du parcours antérieur du stagiaire :

- prolongation du travail du mémoire du M2 enseignement (MEEF, MES, autre master enseignement) ;
- approfondissement d'un travail réalisé dans le cursus précédent (en vue d'une publication scientifique par exemple) ;
- revue de questions (synthèse bibliographique) structurée, centrée sur une problématique bien identifiée ;
- production d'une ressource pédagogique, éventuellement numérique, susceptible d'être mise au service des autres enseignants ou CPE (après validation par l'inspection) ;
- travail collectif autour d'un projet (école, bassin, A&C...) ;
- article destiné à une revue professionnelle de la discipline (format conforme aux exigences de la revue ; transformation possible d'un travail de mémoire pour le publier sous format revue professionnelle)

Oral de soutenance : individuel, obligatoire ;

Valorisation :

Pour les productions de très bonne qualité (équivalent mention TB/16) :

- mise à disposition des ressources pédagogiques (numérique ou autres) sur les bases de ressources disciplinaires du rectorat ou des DSDEN,
- présentation du travail à la journée des mémoires,
- référencement dans la base DUMAS si mémoire initial est déjà référencé dans la base,
- possibilité de soumission à une revue professionnelle.